

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2020 - 4ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département consacre au dispositif "Aide du Département aux travaux de proximité" 25 M€ pour l'année 2020.

Trois répartitions de crédits ont été approuvées par les Commissions permanentes du Conseil départemental lors de ses réunions des 24 juillet, 25 septembre et 23 octobre 2020, pour un montant total de 15 393 130 €

Le Département a été saisi par 54 communes, au titre d'une 4ème répartition de crédits, représentant 124 demandes de subventions départementales. Celles-ci figurent dans l'annexe 1.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 6 580 448 €, sur une dépense subventionnable de 9 400 633 €HT.

Par ailleurs, la commune de Rognonas sollicite une réaffectation partielle de la subvention de 59 164 € allouée par la Commission permanente du 19 octobre 2018 pour divers travaux sur bâtiments communaux, sur une dépense subventionnable de 84 520 €HT (dossier n°AC-6125) au profit de travaux sur la façade de l'école maternelle Mireille, soit une subvention de 19 431 € sur une dépense subventionnable de 27 759 €HT (dossier n°AC-013996).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

